

## ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION D'UN NOUVEAU SUPPLÉANT AU SEIN DE LA COMMISSION DE SUIVI ET D'INFORMATION DU PROJET DE GÉOTHERMIE PROFONDE DE HAUTE-SORNE

Le Département de l'environnement,

vu la Convention du 15 juin 2015 entre la République et Canton du Jura, Geo-Energie Jura SA et la Commune mixte de Haute-Sorne, convention portant sur la planification, la réalisation et l'exploitation d'une installation-pilote de géothermie profonde pour la production d'électricité et de chaleur à Glovelier,

vu la Convention du 17 juin 2022 entre la République et Canton du Jura et Geo-Energie Suisse SA/Geo-Energie Jura SA (agissant conjointement et solidairement en qualité d'exploitant),

vu l'article 3 alinéa 6 de l'arrêté du Gouvernement de la République et Canton du Jura du 25 octobre 2022 relatif à la commission de suivi et d'information du projet de géothermie profonde de Haute-Sorne,

arrête :

**Article premier** Est nommé suppléant de la commission de suivi et d'information du projet de géothermie profonde de Haute-Sorne :

- M. Pierre Christe, représentant de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), en remplacement de Mme Regula Petersen, ancienne représentante suppléante de l'Office fédéral de l'énergie.

**Art. 2** La liste annexée, qui fait partie intégrante du présent arrêté, remplace la liste annexée à l'arrêté du Gouvernement de la République et Canton du Jura du 3 juin 2024 portant sur la nomination de nouveaux membres au sein de la Commission de suivi et d'information du projet de géothermie profonde de Haute-Sorne.

**Art. 3** <sup>1</sup> Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

<sup>2</sup> Il est communiqué :

- à Monsieur le Professeur Pascal Mahon, Président de la Commission de Suivi et d'Information ;
- aux entités définies à l'article 3, alinéa 2, de l'arrêté du Gouvernement de la République et Canton du Jura du 25 octobre 2022 relatif à la commission de suivi et d'information du projet de géothermie profonde de Haute-Sorne ;
- aux membres de la commission de suivi et d'information ;
- au Service du développement territorial ;
- à l'Office de l'environnement ;
- au Journal officiel pour publication.

Delémont, le

12 JUIN 2024

David Eray  
Ministre de l'environnement

